



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 02 novembre 2020

Compte-rendu sommaire Publié le 04.11.2020

44/2020 - BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal approuve les ouvertures de crédits suivants :

<u>EN DEPENSES :</u>	<u>BP2020 Voté</u>	Proposition
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031 – Frais d'études	80 715,44 €	+ 35 000,00 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21354 – Réseaux d'électrification	66 500,00 €	- 35 000,00 €

Adopté à l'unanimité

45/2020 – EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES COQUELICOTS : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre et son coût prévisionnel d'un montant de 343 875.00 € H.T., valeur octobre 2020,
- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant à signer l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'Agence d'architecture PERSPECTIVES EURL – Wagner + architectes, fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 39 992.66 € HT,
- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour réaliser le projet,
- **CHARGE M. le Maire** ou son représentant de déposer auprès des instances concernées les demandes de subventions ouvertes pour ce type d'opération,
- **DELEGUE** à M. le Maire la charge de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants (dans la limite des crédits inscrits au budget).

Adopté à l'unanimité

46/2020 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil Municipal,

- ***ADOPTE le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.***
- ***ABROGE la délibération n° 08/2016 du 22 février 2016.***

Adopté à l'unanimité

47/2020 – CIMETIERES COMMUNAUX : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal,

- ***ADOPTE le nouveau règlement des cimetières communaux***
- ***ABROGE la délibération n° 24/2019 du 25 mars 2019***
-

Adopté à l'unanimité

48/2020 – MODALITES DE REFACTURATION ENTRE L'EMS ET LA COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM CONCERNANT L'ACQUISITION DE MASQUES DE PROTECTION ET ARRETES TARIFAIRES CORRESPONDANTS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE

- ***la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg et s'inscrivant dans le groupement de commandes permanent,***
- ***le modèle de convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres joint à la présente délibération,***
- ***le versement par la commune de Souffelweyersheim à l'Eurométropole de Strasbourg d'une somme de 8 249,81 € correspondant au montant dû pour la fourniture de masques de protection et prestations liées,***

AUTORISE

- ***Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg, selon le modèle de convention annexé à la présente délibération.***

Adopté à l'unanimité